Image not found or type unknown

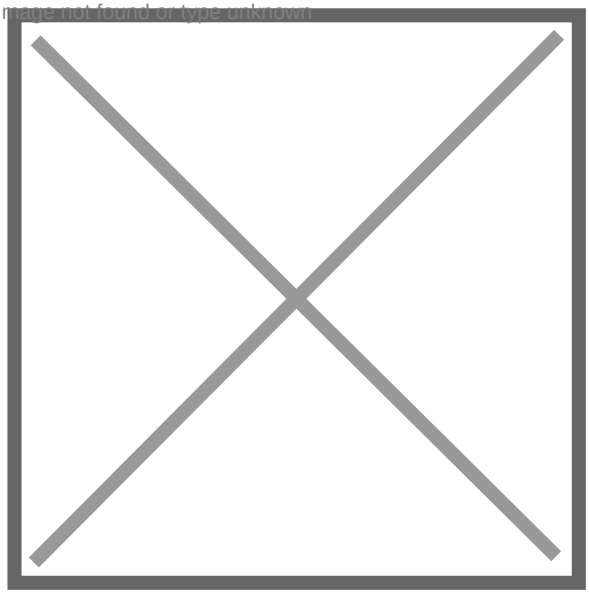

Remboursement qui n'arrive pas

Par **maxf1**, le **22/12/2009** à **11:41**

Bonjour,
Au mois de septembre j'ai passé commande pour des faires part sur un site plus ou moins connus qui est détenu par une société qui possède plusieurs site de ce genre pour améliorer son image.

2 jours après avoir passé ma commande on m'informe que le produit ne pourra être livrée car rupture fournisseur.

Je demande donc le remboursement, on m'annonce un délai de 30 jours!! Un peu long mais soit j'attends les 30 jours et toujours rien. Depuis je ne fais que d'envoyer des mails de réclamation et à chaque fois on me répète que le remboursement est en cours.

Nous voilà fin décembre et toujours rien. Comment peut-on les obliger à me rembourser sans que cela me coute de l'argent avec des recommandés super couteux? Si envoi d'un recommandé est-il possible de se le faire rembourser?

Dois-je obligatoirement passé par une action juridique? Dans ce cas puis-je faire mon avocat moi même? Ou si je suis obligé de prendre un avocat combien ceci facture-il ses honoraires (j'ai aucune idée des prix) : je ne demande pas le meilleur car au vue du dossier il ne sera pas difficile de montrer que la société fait face à une arnaque / fraude / ou d'un manquement à ses obligations!!

Merci,
Cordialement
Maxime

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés